

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2457**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Autorisation donnée à la société Dynacité de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située rue Pierre Termier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2457**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Autorisation donnée à la société Dynacité de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située rue Pierre Termier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 19 juin, 15 novembre 2011 et 21 septembre 2009, d'un tènement de 4 635 mètres carrés situé rue Pierre Termier, constitué des parcelles cadastrées sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL. Ces parcelles ayant été acquises dans l'objectif de la réalisation de logements sociaux, une consultation d'opérateurs a été lancée. A l'issue de cette consultation, la société Dynacité a été retenue.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Dynacité ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ce bien communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Dynacité ou toute société se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire cadastré sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL situé rue Pierre Termier, en vue de la réalisation de logements sociaux.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.